

Compte-rendu des CTPD et CTPL du 22 septembre 2009 matin à la DSF et après midi à la Trésorerie Générale sur la mise en place des SIP d'Oloron et d'Orthez

A l'ouverture de chaque CTP, les organisations syndicales ont donné lecture de leur déclaration.
Voici celle du SNADGI et du SNT CGT 64 :

Face à la crise financière et économique qui perdure, les attentes sociales des salariés, des privés d'emploi et des retraités restent très fortes.

Le pouvoir d'achat demeure la principale préoccupation des salariés et des retraités du privé comme du public.

Par ailleurs, l'emploi, privé et public, étant au cœur du système économique, le maintien du tissu industriel d'une part, et des services publics d'autre part, doit être une priorité nationale.

Or, les réformes accélérées engagées par le gouvernement ne répondent pas à la nécessité d'une amélioration du pouvoir d'achat, des salaires, des conditions d'emplois et de l'économie en général.

Les choix idéologiques se poursuivent avec la mise en place de la RGPP notamment.

Cette réforme ne se fonde sur aucune analyse des besoins en services publics et des moyens qui devraient leur correspondre.

L'objectif réside dans la suppression massive des effectifs de la fonction publique tout en remettant en cause les garanties collectives des fonctionnaires.

L'adoption par le Parlement de la loi sur la mobilité et les parcours professionnels en est l'exemple révélateur. La CGT en revendique le retrait : ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire.

En matière d'emplois, les effectifs de la fonction publique ont été amputés de plus de 30.000 emplois en 2009, dont 2.350 au sein de la DGFIP, et le mouvement va s'amplifier en 2010 avec la suppression programmée de 34.000 emplois publics, dont 3.000 pour la DGFIP.

Les personnels en ont assez de subir cette politique qui conduit à une détérioration de plus en plus importante de leurs conditions de travail. Ils l'ont fortement exprimé lors des mobilisations du printemps et se sont inscrits massivement dans la lutte pour le maintien et l'amélioration des droits statutaires et des garanties collectives.

Malgré l'attachement des citoyens aux services publics à la Française, la dégradation continue avec sa cohorte de fermeture de services de proximité et de fusion d'administration.

La CGT a toujours défendu la mise en place de projets alternatifs viables mais les décideurs restent résolument sourds à toute négociation ouverte.

C'est dans ce contexte que vont se mettre en place les services des impôts des particuliers présentés comme la vitrine de la réforme pour la satisfaction des besoins des usagers.

La DG refuse de débattre des moyens notamment en emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP et accélère la mise en place des SIP et DLU.

Force est de constater que la prise en compte des besoins de la population et d'un meilleur accueil des usagers ne sera pas au rendez-vous dans les Pyrénées-Atlantiques.

Cette situation va se rencontrer sur les sites créés, le SIP-SIE d'Orthez en est un exemple frappant. En effet, alors que le besoin d'emploi à transférer est indéniablement supérieur à un poste sur le site d'Orthez, les manipulations d'indicateurs et autres ratios bruts ou nets conduisent à amoindrir la charge de travail de la fonction recouvrement des particuliers de 50% en un an pour arriver au résultat escompté.

Ce processus générera inévitablement des conditions de travail dégradées et des difficultés de fonctionnement et d'adaptation que la cellule de renfort ne pourra solutionner en permanence, ce qui n'est d'ailleurs pas sa vocation. Personne ne semble s'inquiéter de la manière dont l'ensemble des missions d'assiette et de recouvrement pourront être gérées par des personnels déjà surchargés.

Aussi, les sections syndicales CGT du SNT et du SNADGI 64 ne peuvent accepter de démarrer le cycle des mises en place des SIP dans notre département sur de telles bases.

Pour la CGT Impôts et Trésor, qui n'était pas demandeuse de cette réforme, il est indispensable que les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat se traduisent concrètement par la mise en œuvre des garanties de transfert réelles pour les personnels et des charges de travail compatibles avec les effectifs. Sur ce point, les solutions doivent être dégagées au niveau national qui dispose de marges de manœuvre.

Le SNT et le SNADGI-CGT continuent donc à revendiquer le développement d'un service public de pleine compétence et de proximité au service de la satisfaction des besoins de notre société.

Pour ce faire le maintien d'un niveau d'emploi public statutaire et qualifié est prioritaire et passe par l'arrêt immédiat du plan de suppression d'emplois à la DGFIP et l'abandon de la loi sur la mobilité.

En réponse, tant M ODRU, DSF, président du CTPD que Mme FRITSCH, TPG, Présidente du CTPL, ont renvoyé le débat devant les instances nationales pour les questions touchant aux sujets d'ordre nationaux tout en prenant en compte les inquiétudes des agents confrontés aux réformes. Mme FRITSCH a précisé toutefois que la politique de l'emploi est dictée par le gouvernement et le parlement et que l'on ne peut que s'y plier.

Les personnels et les OS dont la CGT ne partagent pas cet avis et ne se contenteront pas du discours officiel. Toutes les actions et manifestations menées au sein de la DGFIP depuis l'automne 2008 portent de fortes revendications exigeant notamment l'arrêt des suppressions d'emploi à la DGFIP.

Concernant les services restructurés, les présidents ont reconnu que les moyens sont déterminés en fonction de l'existant tout en respectant les missions. La DGFIP dispose d'une place particulière et n'est pas intégrée dans les restructurations des administrations d'État menées par les services préfectoraux (RGPP).

Concernant les sujets à l'ordre du jour :

- *sujet commun, création des SIP-SIE d'Orthez et d'Oloron (page 2-3).*
- *uniquement au CTPL du Trésor : transfert de l'activité « amendes » à Bayonne Municipale (page 3).*
- *mesures relatives à la pandémie de grippe (page 3).*
- *modifications Horaires variables à la TP de Bayonne/Anglet et leur mise en place à Arzacq (p. 4).*

Mise en place des SIP d'Oloron et d'Orthez :

Les conditions de transfert des emplois dans les nouveaux services s'opèrent selon les méthodes de chaque réseau, que la CGT conteste au regard des tâches non quantifiées qu'il conviendrait de prendre en compte.

Il en résulte à Oloron un futur SIP-SIE regroupant 33 personnes dont 3 emplois en provenance de la filière gestion publique : 1C positionné à l'accueil, 1 B et 1 A. A Orthez l'effectif du SIP-SIE sera de 30, avec le seul transfert d'1B et l'apport d'1 agent de l'équipe de renfort de la filière gestion publique pendant un an.

Sur l'aspect organisation, les agents de l'accueil « généraliste » devront être polyvalents. A proximité de la banque d'accueil sera positionnée une Caisse unique SIP –SIE qui sera tenue par un agent du SIE, tant à Oloron qu'à Orthez. En dehors de l'accueil « généraliste », le métier des agents dans chaque filière devrait être respecté.

Sur ces questions, notre organisation a relevé l'absence de transfert de moyens suffisant sur Orthez qui va, dès le démarrage, mettre en difficulté le service. Le recours à l'équipe de renfort du Trésor ne peut être considérée comme une réponse adaptée à la situation.

Pourtant, malgré des débats techniques, notamment amenés par des représentants « experts » du Trésor, sur la mission recouvrement (tenue de la caisse, imputation des encaissements sur les dossiers, maîtrise des différentes applications REC, RAR, SISPEO , relation à l'usager dans un contexte économique de crise,...) la parité administrative n'a pas modifié sa position concernant les transferts d'emploi prévus dans le document...

Les agents d'Orthez vont subir de plein fouet les conséquences de la politique de suppressions d'emplois menée à la DGFIP qui exige toujours plus de polyvalence, toujours plus d'adaptation sans reconnaissance humaine et financière.

En réponse, Mme FRITSCH, avec une pointe de provocation , a indiqué que la réforme et les suppressions d'emploi permettent de financer l'harmonisation des rémunérations et des régimes indemnitaires des deux filières.

Notre OS a vivement réagi indiquant que les 29,17 euros bruts généreusement octroyés au titre de l'indemnité de fusion n'étaient pas de nature à répondre aux attentes des personnels confrontés au quotidien à des conditions de travail se dégradant et à un accroissement des tâches et des connaissances professionnelles.

Par ailleurs, en matière d'harmonisation, *toutes les catégories de personnel ne reçoivent pas, pour l'instant, le même traitement...*

Sur le sujet très important de l'emploi, les représentants des personnels CGT ont demandé, au CTPD du matin, une interruption de séance afin de soumettre une proposition aux autres OS.

Après discussion, dans chaque CTP, l'ensemble des OS, a demandé la création d'au moins un emploi supplémentaire à Orthez, indispensable au bon fonctionnement de ce nouveau service, demande qui sera annexée au PV et transmise à la DG comme s'y sont engagés les présidents des deux instances. A l'évidence, c'est au niveau central que se situent les marges de manœuvre.

Pour la CGT, il ne s'agit pas de déshabiller la filière Gestion Publique au bénéfice de la Filière Fiscale ou réciproquement.

Il s'agit tout simplement de donner aux services les moyens de fonctionner en sauvegardant des conditions de travail et des compétences permettant aux agents de remplir correctement les missions de service public qui leur sont dévolues et que le citoyen est en droit d'attendre.

Concernant les règles de vie quotidienne (temps de travail, autorisations d'absences, Horaires variables,...) les conditions d'installation (sécurité, espace de travail, ergonomie...), la formation, les représentants de la CGT seront vigilants au respect des garanties apportées pour accompagner la mise en place pratique des services fusionnés.

Sur les aspects horaires variables, réintégration de temps,..., M ODRU a acté le fait que les documents, joints en la matière dans ce dossier, n'étaient pas exhaustifs et ne remettaient pas en cause le contenu du règlement de fonctionnement élaboré au niveau départemental en 2001 après d'âpres discussions paritaires.

Au final, dans les deux instances, **la parité administrative a voté pour son projet; les organisations syndicales ont voté contre.**

Les SIP d'Oloron et d'Orthez devraient donc être mis en place au 1^{er} décembre 2009.

Transfert de l'activité « recouvrement amendes » de la T.Principale de Bayonne-Anglet vers la T. de Bayonne Municipale :

La Trésorerie Principale de Bayonne – Anglet doit disparaître au 1^{er} décembre 2010 avec la mise en place, à cette date, des SIP Bayonne et d'Anglet.

Pour ajuster l'opération, ce poste comptable a préalablement récupéré cette année, en provenance de la trésorerie de Biarritz, la mission de recouvrement concernant la ville d'Anglet et les effectifs correspondant pour l'exercer.

Voilà maintenant que son activité « amendes » doit migrer vers la Trésorerie Municipale de Bayonne avec 5 agents. La Direction Locale propose d'effectuer le transfert dès le 1^{er} janvier 2010.

La DGFIP considère en effet que cette mission de recouvrement ne peut être intégrée à un SIP ; elle a donc décidé, sans imposer impérativement une date, que l'activité serait assurée de préférence dans une trésorerie municipale tout en rattachant son animation sous l'autorité de la filière fiscale. Encore une phase incohérente de mise en place de la fusion.

Outre l'attention portée aux conditions pratiques d'installation des agents concernés, les représentants de la CGT ont par ailleurs plaidé pour différer le transfert à la même date que celui de l'ensemble de la TP de Bayonne.

En effet les agents qui officient au recouvrement des amendes se sont impliqués dans cette mission spécifique et ont intégré leur poste actuel en 2002 après avoir subi le désagrément de la fermeture de la RF où ils travaillaient. Ils ressentent mal d'être à nouveau éjectés, dès janvier 2010 de la TP de Bayonne, parce que considérés « en trop » dans l'opération de transfert vers les futurs SIP.

Même si elle considère que le transfert est préférable un premier janvier, Mme FRITSCH a écouté les arguments avancés et se donne le temps de la réflexion ; elle rencontrera les agents concernés et représentera le projet au prochain CTPL du 20 octobre 2009 prévu pour la mise en place du SIP de Biarritz au 1^{er} janvier 2010.

Plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale :

Un document synthétisant le dispositif prévu pour assurer la continuité d'activité des services en cas de pandémie grippale a été remis aux membres du CTPL.

Les organisations syndicales des Finances des Pyrénées-Atlantiques avaient demandé la tenue d'un Comité Hygiène et Sécurité pour traiter spécialement de l'ensemble des mesures sanitaires adoptées et de leurs conditions de mise en œuvre dans l'éventualité où seraient touchées des services départementaux de notre Ministère. Ce CHS s'est réuni le 30 septembre dernier.

Lors du CTPL, il nous a été précisé que le cas de grippe H1N1 suspecté dans une trésorerie de Pau était finalement non avéré. Par prévention le poste a été désinfecté.

Le débat a surtout porté sur **l'extension accordée à l'entreprise TFN** de s'occuper des prestations d'aseptisation des locaux dont elle a actuellement en charge le nettoyage.

Les représentants de la CGT ont contesté que ce marché soit confié à une société dont chacun reconnaît les manquements concernant la qualité du nettoyage et le non respect du droit du Travail pour ses salariés. Il est de plus scandaleux que le marché ait été prorogé d'un an avec cette société sur décision de la Direction Générale qui n'ignore pourtant pas le comportement « léger » de TFN.

La CGT dénonce cette situation qui résulte de la politique nationale d'appel d'offre au « moins disant » adoptée par mesure dogmatique d'économie de bout de chandelle.

Modification du règlement des Horaires Variables de la TP de Bayonne Anglet et leur mise en place dans la trésorerie d'Arzacq :

Effectuées à la demande unanime des agents des postes concernés et dans le respect des protocoles en vigueur, ces opérations ont reçu l'avis favorable de l'ensemble des membres du CTPL.

*Présents pour la CGT au CTPL du Trésor: Laure LAMBLIN, Gérard CACHAU, Joanes LACO, Robert GOUSTANS, Christian MANCHO, ainsi qu'en qualité d'experts, Robert PONS et Marcel CABE du Snadgi CGT 64.
Eric MANRY et Christian MANCHO représentaient la section CGT Trésor comme experts au CTPD des Impôts.*

Informations diverses

○ **Elections au RIA de Pau.**

Le Restaurant Inter Administratif de Pau, et la cantine de la Préfecture qui en dépend en centre ville, sont des sites fréquentés en particulier par de nombreux agents du Trésor et des Impôts.

Plus de 2000 utilisateurs étaient amenés à se prononcer le 24 septembre 2009 pour en renouveler le Conseil d'Administration. La CGT, qui défend le développement d'une restauration collective de qualité et correctement subventionnée, a nettement été confortée à la première place. Sur la liste commune CGT - FSU figuraient 3 adhérents de la section du Trésor (Laure LAMBLIN, Noël LANTENOIS, Eric MANRY).

Les résultats:

Listes	Votes	%	Sièges
<i>CGT-FSU</i>	140	35,5	3
<i>USAGERS</i>	109	27,7	3
<i>FO</i>	87	22,1	2
<i>CFDT</i>	58	14,7	1

○ **Avenir de la Poste.**

Le risque de la Poste est d'être privatisée. 62 organisations politiques, syndicales, associatives ont lancé un mode d'expression original pour amener les citoyens à se prononcer sur la volonté du gouvernement de transformer le statut juridique de la Poste en société anonyme.

Le point fort de la « votation citoyenne » a eu lieu samedi 3 octobre avec l'installation de 10 000 bureaux de vote sur tout le territoire national. Ce vote, de valeur symbolique, a pour objectif d'obtenir un référendum officiel sur le sujet. Au plan national la participation a dépassé largement le million de votant espéré. Dans les Pyrénées-Atlantiques la participation a également été massive.

Parce qu'elle défend aussi un réseau dense de trésoreries et plus généralement un Service Public ancré sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux, la CGT Trésor s'est investie dans l'initiative proposée dont elle salut le succès encourageant.



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,